

Les « nouveaux recrutés » en 2010 feront classe en « doublette » jusqu'aux vacances de la Toussaint !

« Je vous informe que, dans toute la mesure du possible, les professeurs stagiaires qui prendront leurs fonctions à la prochaine rentrée scolaire devront pouvoir faire classe jusqu'aux vacances de Toussaint en présence d'enseignants expérimentés qui pourront leur apporter aide et conseils », indique Luc Chatel à Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUipp-FSU dans un courrier daté du 22 janvier 2010 et diffusé par le syndicat. Le ministre de l'Éducation nationale répond à une lettre du 18 janvier, dans laquelle le SNUipp s'inquiétait de voir des stagiaires PE, dont certains n'auraient jamais effectué de stages, placés en responsabilité dès la rentrée. « On ne sait pas encore si les stagiaires PE seront attachés à une classe ou à une école, mais a priori ils devraient plutôt être placés en surnombre dans une école, ce qui leur permettra d'en découvrir tous les niveaux », explique Gilles Moindrot, lundi 25 janvier 2010, rappelant qu'il s'agit bien ici « d'une mesure transitoire ».

L'organisation demande que « le réseau d'écoles d'application et de maîtres formateurs soit associé étroitement à cette mesure pour assurer pendant l'année transitoire une réelle formation de qualité dans le cadre des IUFM ».

Dans son courrier, Luc Chatel explique qu'il « réfléchi[t] » par ailleurs « à la possibilité d'organiser dans les académies un regroupement des lauréats de concours la semaine précédant la rentrée scolaire 2010 ». « Il me semble important que les enseignants du premier comme du second degré puissent, préalablement à leur prise de fonctions, se familiariser de manière très concrète avec l'environnement professionnel qui résultera de leur affectation », explique-t-il.

« Le temps durant lequel le professeur des écoles stagiaire exercerait en pratique accompagnée, ainsi que celui qui serait passé dans le cadre du regroupement précédant la rentrée scolaire ont naturellement vocation à s'inscrire dans la formation continue telle que définie par le décret 2009-917 du 28 juillet 2009 », précise-t-il.

« Afin de poursuivre la réflexion sur cette année de stage, et en particulier, sur les modalités et le contenu de la formation continue des enseignants », Luc Chatel « souhaite [également] mettre en place rapidement un groupe de travail sur ces questions, auquel, naturellement », le SNUipp sera « invité ».

UNE « SOLUTION D'URGENCE »

Le SNUipp « prend en compte cette évolution positive prise à la suite de multiples interpellations et mobilisations ». Il rappelle que « de nombreux problèmes restent entiers : épreuves et modalités d'organisation des concours à partir de 2011, absence de cadrage des masters, inquiétudes sur l'avenir et rôle des IUFM, place du concours etc. »

Il « s'interroge » en outre sur l'intérêt de réunir tous les stagiaires une semaine avant la rentrée. « Ce sera difficile à mettre en oeuvre. Une semaine avant la rentrée, les stagiaires ne seront pas tous présents et la veille, ils devront préparer leur rentrée des classes », réagit Gilles Moindrot, espérant que le groupe de travail promis « sera mis en place rapidement ».

« Ce dispositif, tant dans sa conception que ses modalités, constitue une solution d'urgence au caractère transitoire » et « ne peut en aucun cas suffire à former les professeurs stagiaires », fait valoir le SNUipp-FSU. « La période d'accueil au sein des écoles ne peut se substituer à la formation envisagée par les textes (1/3 du temps de service) », ajoute-t-il.

MAINTIEN DE L'ANNÉE DE PE2

Estimant que « l'entrée dans le métier est un moment décisif pour les enseignants », le Snuipp demande pour les stagiaires, « le maintien de l'année de PE2 (avec 60 % de formation et 40 % en responsabilité de classe) ».

« Aujourd'hui, un stagiaire PE fait sa rentrée à l'IUFM où il reçoit une formation professionnelle. Il effectue ensuite un stage filé d'une journée, puis deux stages en responsabilité de trois semaines, dont le premier débute à la fin du premier trimestre », explique Gilles Moindrot.

« Favorable à une élévation du niveau de qualification reconnue par un master, le SNUipp continue de demander « l'abandon de la réforme, le retrait des textes d'application et l'ouverture de véritables négociations ». Il appelle les enseignants à signer la [pétition](#) 100 000 voix pour la formation », disponible sur son site Internet.